



Facture edf elevee logement mal isole

Par **nath42350**, le **07/05/2014** à **10:54**

bonjour, je suis nouvelle sue ce forum et besoin d aide. Je loue un f2 de 50m2 et je me suis retrouver avec une facture edf de 2000 euros en chauffant 2 pieces chauffage electrique, mon proprietaire ne veut pas reconnaitre que son logement est mal isole (presence de moisissure, fissure...) et ne veut pas me rembourser une partie de la facture, je suis en banque de france et ne peut me permettre de tel somme que puis je faire?

Par **Pingouin63**, le **07/05/2014** à **11:00**

Bonjour,

Pour que les bénévoles du site puissent vous répondre, je pense qu'il serait utile d'indiquer:

- depuis quand êtes-vous locataire?
- avez-vous à votre disposition un DPE (diagnostic de performance énergétique) de votre logement, et si oui, qu'indique-t-il?
- à quelle température chauffez-vous?
- avez-vous déjà pris information auprès d'EDF pour qu'ils vérifient le compteur? Avez-vous vous-même vérifié que les index sont bien les bons?
- quelle période cette facture couvre-t-elle?

Selon tous ces éléments il sera plus facile de vous apporter une réponse.

Bonne journée.

Par **nath42350**, le **07/05/2014** à **11:17**

je suis dans le logement depuis mai 2012, la facture date de novembre 2013, logement classe g, j ai 18 dans la chambre et la salle de bain, celle piece que je chauffe vu la moisissure, les index sont bons. Mon proprietaire ce fie au facture de l ancienne locataire, qui chauffait au petrole donc ses donnees sont fausses pour me dire que c est moi qui raconte n importe quoi, double vitrage surface habitable 47.52m2

Par **Pingouin63**, le **07/05/2014** à **11:21**

Merci de ces informations.

la facture date de novembre 2013 mais couvre quelle période?
car si elle couvre plus d'un an (depuis votre emménagement) avec un logement classé G je ne trouve pas cela étonnant...

Par **nath42350**, le **07/05/2014** à **11:24**

pour exemple, je suis actuellement a plus de 628 euros de facture depuis novembre 2013 jusqu a aujourd'hui et j'ai arrete de chauffer le 18 fevrier 2014

Par **Pingouin63**, le **07/05/2014** à **11:26**

628 euros pour quelle période?
là encore, de novembre à aujourd'hui, pour un logement en classe G, ça ne m'étonne pas franchement...

Par **nath42350**, le **07/05/2014** à **11:29**

d'accord je n'ai aucun recours alors a part demenager? car pour moi l'appartement est mal isole pas pour vous?

Par **nath42350**, le **07/05/2014** à **11:29**

d'accord je n'ai aucun recours alors a part demenager? car pour moi l'appartement est mal isole pas pour vous?

Par **Pingouin63**, le **07/05/2014** à **11:35**

Si, de façon évidente, un appartement qui laisse apparaître un DPE en G est très mal isolé, mais vous le saviez en emménageant puisque vous disposiez du DPE.

Vous ne pouvez à mon sens pas demander à un logement avec un tel DPE de vous fournir les capacités d'isolation d'un appartement mieux classé.

Il y a d'ailleurs fort à parier que la précédente locataire avait dû avoir un souci semblable, puisqu'elle utilisait un poêle au fioul.

Concernant votre facture, en effet, votre propriétaire n'a pas à la payer, puisque c'est bien vous qui habitez et chauffez.

Vous pouvez vous rapprocher d'EDF pour établir un échéancier, et éventuellement d'une assistante sociale pour vérifier si vous n'êtes pas éligible à un quelconque tarif social, ou à une aide extraordinaire.

Pour les problèmes de moisissure, adressez-vous aux services d'hygiène de votre ville pour leur demander d'examiner l'aspect salubrité de votre appartement